



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.

Etaient présents : Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Emmanuel MAREIX, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Charles GARANDEAU, Chantal DESVARENNES, Josette BOUCHEREAU, Benoît HERIEAU, Dominique MERIEAU

Etaient absents : Christophe GAUVRIT pouvoir à Charles GARANDEAU, Patrice MECHIN pouvoir à Emmanuel MAREIX

Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996) :

Bernard LECOCQ a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 24 avril 2023
- Décision par délégation
- Délibérations :
 - Attribution du marché de travaux de la rénovation de la salle polyvalente
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des sources du pré
- Informations diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2023

Le procès-verbal verbal de la séance du 24 avril 2023 a fait l'objet d'aucune remarque et est arrêté ce jour à l'unanimité.

2- Décision par délégation

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

RAS

3- Délibérations

DCM2023/05-0027 : ATTRIBUTION DU MARCHE "RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE "

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.

Etaient présents : Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Emmanuel MAREIX, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Charles GARANDEAU, Chantal DESVARENNES, Josette BOUCHEREAU, Benoît HERIEAU, Dominique MERIEAU

Etaient absents : Christophe GAUVRIT pouvoir à Charles GARANDEAU, Patrice MECHIN pouvoir à Emmanuel MAREIX

Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10 ;

Vu la réglementation sur les Marchés Publics, et plus particulièrement l'article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Monsieur le Maire expose au conseil communautaire qu'une consultation a été réalisée en procédure adaptée pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

La procédure fait l'objet de 15 lots :

- LOT N° 01 : TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- LOT N° 02 : DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE
- LOT N° 03 : CHARPENTE BOIS
- LOT N° 04 : COUVERTURE TUILES - EVACUATION EP
- LOT N° 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
- LOT N° 06 : SERRURERIE
- LOT N° 07 : MENUISERIES INTERIEURES ALUMINIUM
- LOT N° 08 : CLOISONS SECHES / PLAFONDS
- LOT N° 09 : PLAFONDS DALLES
- LOT N° 10 : CLOISONS ISOTHERMES
- LOT N° 11 : REVÊTEMENTS DE SOLS DURS - FAÏENCE
- LOT N° 12 : PEINTURE - RAVALEMENT
- LOT N° 13 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
- LOT N° 14 : CVC - PLOMBERIE
- LOT N° 15 : EQUIPEMENTS DE CUISINE

Considérant le rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché comme suit :

- LOT 01 **"TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS"**
Société SEDEP – 3 RUE DU PRE BOUCHET – 85190 AIZENAY
Montant de marché s'élevant à la somme de : 25 421,10 € HT
- LOT 02 **"DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE"**
Société AGESIBAT – 9 RUE LOUIS DAGUERRE – ZI BLUSSIÈRES SUD – 85190 AIZENAY
Montant de marché s'élevant à la somme de : 63 663,18 € HT
- LOT 03 **"CHARPENTE BOIS"**

Société FEVRE – 17 LA MICHENAUDIERE – 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
Montant de marché s'élevant à la somme de : 6 689 702 € HT

○ **LOT 04 "COUVERTURE TUILES - EVACUATION EP"**

Le marché doit être déclaré sans suite pour motif d'infructuosité liée à l'absence d'offre. Conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, il est proposé d'attribuer le marché sans publicité ni mise en concurrence à la société AGESIBAT – 9 RUE LOUIS DAGUERRE – ZI BLUSSIERES SUD – 85190 AIZENAY
Montant de marché s'élevant à la somme de : 11 152,31€ HT

○ **LOT 05 "MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM"**

Société SERRURERIE LUCONNAISE – ZI Sébastopol - BP 313– 85403 LUCON CEDEX
Montant de marché s'élevant à la somme de : 58 224,40 € HT

○ **LOT 06 "SERRURERIE"**

Le marché doit être déclaré sans suite pour motif d'infructuosité liée à l'absence d'offre. Compte tenu de la difficulté à recruter une entreprise, le besoin va être reconsidéré. Le lot sera attribué ultérieurement, sans publicité ni mise en concurrence.

○ **LOT 07 "MENUISERIES INTERIEURES ALUMINIUM"**

Société MCPA – ZA Espace Vie Atlantique Nord – 85190 AIZENAY
Montant de marché s'élevant à la somme de : 26 146,39€ HT

○ **LOT 08 "CLOISONS SECHES / PLAFONDS"**

Le marché doit être déclaré sans suite pour motif d'infructuosité liée à l'absence d'offre. Conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, il est proposé d'attribuer le marché sans publicité ni mise en concurrence à la société ISOLYA – ZA Espace Vie Atlantique Sud – 85190 AIZENAY
Montant de marché s'élevant à la somme de : 22 927,22€ HT

○ **LOT 09 "PLAFONDS DALLES"**

Société TECHNI PLAFOND – ZAE MAUIT – 113 RUE DE MAUNIT – 85290 MORTAGNE SUR SEVRE
Montant de marché s'élevant à la somme de : 32 241,54 € HT

○ **LOT 10 "CLOISONS ISOTHERMES"**

Société SMI – 11-12 PA Le Chalet – BP42 - 22250 BROONS
Montant de marché s'élevant à la somme de : 11 499,55€ HT

○ **LOT 11 "REVÊTEMENTS DE SOLS DURS – FAÏENCE"**

Société BABU WILLY – ZA Route de la Mothe Achard – 85150 SAINT JULIEN DES LANDES
Montant de marché s'élevant à la somme de : 14 728,23 € HT

○ **LOT 12 "PEINTURE – RAVALEMENT"**

Société SARL AUCHER – ZA SUD EST – RUE MICHEL BRETON – 85150 LES ACHARDS
Montant de marché s'élevant à la somme de : 24 300,00 € HT

○ **LOT 13 "ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES"**

Société SARL EMI – 6 RUE DE LA MAUBRETIERE – 85220 SAINT REVEREND
Montant de marché s'élevant à la somme de : 29 975,74 € HT

○ **LOT 14 "CVC – PLOMBERIE"**

Société AJS CLIMATIC RUE CHARLES TELLIER – 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Montant de marché s'élevant à la somme de : 57 000,00€ HT

○ **LOT 15 "EQUIPEMENTS DE CUISINE"**

Société SAS LE FROID VENDEEN – PARC D'ACTIVITES DE LA LANDETTE – 12 BIS RUE GUTENBERG – 85190 VENANSAULT
Montant de marché s'élevant à la somme de : 19 265,86 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (**vote : Non : 0 ; Abstention : 0 ; Oui : 11+2**), décide :

✓ **D'ATTRIBUER** le marché de travaux " Rénovation énergétique de la salle polyvalente ".

- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires aux dépenses au budget principal 2023.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les marchés ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DCM2023/04-0028 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AUX SOURCES DU PRE

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.

Etaient présents : Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Emmanuel MAREIX, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Charles GARANDEAU, Chantal DESVARENNES, Josette BOUCHEREAU, Benoît HERIEAU, Dominique MERIEAU

Etaient absents : Christophe GAUVRIT pouvoir à Charles GARANDEAU, Patrice MECHIN pouvoir à Emmanuel MAREIX

Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Dans le cadre de la création de la section théâtre, l'association AUX SOURCES DU PRE a sollicité auprès de la commune de la Chapelle-Hermier, une aide financière exceptionnelle pour les aider dans le lancement de cette activité.

Au vu de la demande, il est proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'ACCORDER** à l'association "AUX SOURCES DU PRE" une subvention exceptionnelle de 200 euros pour la création de la section théâtre,
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Séance levée à 22h01.